

CONTRIBUTION DES FAMILLES COLLEGE

Classes de 5° - 4° - 3°

Année scolaire 2024 – 2025 (du 2 sept/24 au 4 juil./25)

Catégorie	Contribution mensuelle*	Contribution mensuelle* + demi-pension 3 repas Assurance scolaire incluse	Contribution mensuelle* + demi-pension 4 repas Assurance scolaire incluse	Contribution mensuelle* + demi-pension 5 repas Assurance scolaire incluse	Contribution mensuelle* + Internat Assurance scolaire incluse
Famille non imposable	82,00 €	150,00 €	169,00 €	190,00 €	412,00 €
Impôt inférieur à : 1 000 €	88,00 €	156,00 €	175,00 €	196,00 €	418,00 €
Impôt inférieur à : 2 000 €	94,00 €	162,00 €	181,00 €	202,00 €	424,00 €
Impôt inférieur à : 3 000 €	100,00 €	168,00 €	187,00 €	208,00 €	430,00 €
Impôt supérieur à : 3 000 €	106,00 €	174,00 €	193,00 €	214,00 €	436,00 €

*Les sommes sont indiquées pour un règlement forfaitaire mensuel en 10 échéances et tiennent compte des périodes de stages obligatoires.

PRIX DU REPAS (pour un externe): 6,60 €

(Repas préparé par la famille) P.A.I.: 2,10 €

ETUDE AVEC GOUTER (de 17 h à 18 h ou 19 h) : 20,00 €/mois

Gratuité pour tous les internes.

LOCATION CASIER : 3,00 €/mois (gratuité pour tous les internes)

Réduction accordée sur la contribution familiale
(pour au moins 2 enfants inscrits dans notre établissement)

- 25 % pour le 2^e enfant
 - 50 % pour le 3^e enfant
 - Gratuit à partir du 4^e enfant
- } Sur le plus jeune

ATTENTION

Le montant des cotisations, une par famille pour l' APEL⁽¹⁾, une par élève pour la DDEC⁽²⁾, ne sera connu que début septembre et sera ajouté sur votre facture annuelle. (environ 9 € mensuel)

Merci de votre compréhension.

(1) Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (Cotisation volontaire)

(2) Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (Cotisation obligatoire)